



CDOS

JURA

Lons-le-Saunier, le 24 Juillet 2020

Objet : Aide à la prise de licence pour la prochaine saison sportive

Madame, Monsieur le (la) Président(e),

Lors de leur dernière réunion les membres du Comité Directeur ont confirmé le maintien du dispositif d'aide à la prise de licence pour lequel le CDOS du Jura est désormais votre seul interlocuteur. Il fait même l'objet d'un dossier dans notre demande de subvention adressée à l'Agence Nationale du Sport et nous l'avons inclus dans le cadre du Plan de relance des activités physiques et sportives en club mis en œuvre par le CNOSF, ce qui nous a conduits à l'élargir en ajoutant de nouveaux critères à ceux que vous connaissez déjà.

Le montant de l'aide a été maintenu à 30 € par cotisation ce qui signifie qu'elle peut être versée plusieurs fois à la même personne si elle prend plusieurs licences dans des sports différents.

Selon les sports cette aide concernera cette année soit les licences 2020/2021 pour ceux dont la saison suit l'année scolaire, soit les licences 2021 pour ceux dont la saison est calquée sur l'année civile.

Les critères retenus qui doivent tous être attestés par un justificatif sont les suivants :

- **Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)**
- **Bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)**
- **Personnes ayant subi une période de chômage partiel en raison de la crise sanitaire** (Présentation des bulletins de salaire mentionnant le chômage partiel de préférence en floutant les informations non nécessaires à la demande d'aide)
- **Bénéficiaires du minimum vieillesse**

A part pour ce dernier critère l'aide pourra concerner à la fois les enfants et leurs parents s'ils prennent également une licence dans un club fédéré.

L'aide est versée aux clubs qui doivent la déduire du montant de la cotisation de l'adhérent.

Seuls les clubs appartenant à des fédérations nationales membres du CNOSF et dont le comité départemental est adhérent au CDOS et à jour de ses cotisations peuvent bénéficier du dispositif.

Pour faire bénéficier ses adhérents de l'aide, le club doit :

- Compléter l'imprimé ci-joint
- Numériser les justificatifs demandés
- Transmettre l'ensemble des documents par mail à l'adresse du CDOS (jura@franceolympique.com) accompagnés du RIB du club.

CDOS Jura – 8 Rue Louis Rousseau – 39000 Lons-le-Saunier

Tél : 03 84 43 17 71 - Mail : jura@franceolympique.com

Précisions importantes :

Il n'y a aucune condition relative à l'âge de la personne concernée du moment que celle qui paye la licence entre dans les catégories mentionnées plus haut.

La notion de « famille » est limitée aux parents et à leurs enfants.

Aucune date limite pour la formulation des demandes n'a été fixée afin de tenir compte du fait que toutes les disciplines ne fonctionnent pas selon le même calendrier (année scolaire ou civile) et parce que certaines ont des périodes de délivrance particulières.

Il est souhaitable que les demandes soient le plus possible regroupées afin de faciliter le suivi administratif et de limiter le nombre de versements aux clubs. Dans cette même optique le CDOS pourra être amené à regrouper les règlements.

Le CDOS, toujours avec le CRIB, se tient à votre disposition en cas de besoin ou pour vous fournir tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer et nous vous souhaitons bon courage pour assurer un retour à peu près normal des activités de vos clubs et de votre comité départemental.

Cordialement

Claude Azéma



Président